

Groupe Montivilliers Nouvel Elan

L'augmentation déguisée des taxes !

La loi nous oblige à harmoniser les taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur les 54 communes constituant la Communauté Urbaine, avec révision des taux d'ici 2025, tenant compte des services rendus, et des fréquences de ramassage.

Pour MONTIVILLIERS, la TEOM était jusqu'à maintenant de (4.01 % x valeur locative), part payée directement par les contribuables, et le complément de TEOM pour couvrir les dépenses de collecte et de traitement, était pris en charge par la Commune, sur son budget principal (intégré dans les + et – de la Dotation de Solidarité Communautaire) , pour faire simple

Cette somme représente aujourd'hui 955600€. Notre taux de TEOM pourrait passer à 10,10 % d'ici 2025

Soit une augmentation de 153 % pour les contribuables montivillons

Par contre, la Ville n'aurait plus les 955 600 € à verser à la CU pour la collecte et le traitement des OM Ceci est inacceptable pour les montivillons, et des solutions doivent être trouvées dans le trimestre !

- Part restant à payer par la Ville à la CU ?
- Diminution partielle du taux de TF, pour atténuer la part demandée aux contribuables, les montivillons étant déjà pénalisés depuis des années sur la Taxe Foncière ?

En effet, depuis les années 1980, les taux de Taxe foncière avaient été majorés, pour limiter la Taxe d'habitation : Décision délibérée prise par les Elus socialistes et communistes de MONTIVILLIERS

Quelle décision prendra notre Maire et son équipe municipale ?

Il serait de bonne augure de baisser sensiblement les Taxes foncières, sachant que la Ville n'aura plus à verser les 955 600 €

précités, donc une bouffée d'oxygène non négligeable dans le budget municipal

Laurent GILLE

laurent.gille@ville-montivilliers.fr

Corinne CHOUQUET

corinne.chouquet@ville-montivilliers.fr